Il sera curioux, si M. Gambetta continue a vouloir se dérober, de voir comment il s'y prendra pour échapper aux revendications de ses amis de la première heure, aussi bien qu'à celles de ses commettants, car on parle aussi de faire intervenir ses élec-

teurs de Belleville dans l'affaire. Mais, direz-vous, ils sont absolument incompétents afin de réclamer de leur mandataire pareille satisfaction. Pas plus, répondrai-je, que le Conseil général de la Seine; autrement dit le Conseil municipal de Paris, pour exiger du préset de police qu'il ne nomme ses agents que sur la pré-sentation des conseillers municipaux. A une époque où chaque corps délibérant redevant de l'élection, cherche à empiéter sur les attributions du pouvoir central, au risque de laisser celui-ci complètement désarmé, où les députés veulent administrer leur département, au lieu et place des préfets et sous-préfets, où ils ont la prétention que pas une fonctiou publique dans leur circonscription ne soit donnée sans leur assentiment, quoi de plus naturel que le Conseil Général de la Seine (lisez Conseil municipal puisque ce sont les mêmes membres qui composent l'une et l'autre de ces assemblées), quoi de plus naturel, dis-jé, que la préfecture de police soit annihilée au profit des prétentions minici

Ce qui s'est passé, hier, au Conseil Général de la Seine, prouve, au surplus, com-bien est grande l'anarchie, la confusion des pouvoirs et des attributions dans les esprits, puisqu'il ne s'est trouvé que 7 membres sur 46 qui le composaient pour repousser l'ordre du jour de blame proposé contre M. Andrieux.

Les attaques dirigées contre les agents de la préfecture, et dont vous trouverez le dans le compte-rendu de la séance, ne relevaient évidemment que des rancunes d'habitants, dont M. Raspail s'est fait l'interprète. Mieux inspiré et avec plus de sang-froid. M. Andrieux eut bien fait de refuser toute discussion à ce sujet, en déclimant la compétence du Conseil. Cependant, faut il le blamer, parce que cédant à sa génerosité naturelle, il a tenu à défendre ses agents, ce qu'il a fait, du reste, avec son énergie habituelle? Non! Cent fois non! et l'opinion de tout le public impartial s'empresse de rendre justice à ses bonnes intentions, et lui sait gré de sa fermeté à tenir tête à l'orage. Ce qui a surtout contribué à déchaîner les passions des radicaux du Conseil, c'est lorsque M. Andrieux a déclaré que les républicains de la veille étaient. à cause de leur esprit d'indiscipline, impropres au service d'agents auxquels on demande avant tout l'obéissance à leurs chefs. L'ordre du jour sera certainement annulé par le Conseil d'Etat, et les organes radicaux ne se font aucune illusion à ce sujet. Seulement, ils prétendent que M. Andrieux ne saurait se dérober à sa responsabilité morale, puisqu'il a accepté la discusaion sur l'interpellation de M. Raspail.

Quoi qu'il en soit, en peut être certain que le préset de police ne reculera pas d'une semelle. Il poursuivra jusqu'au bout l'an-nulation de l'ordre du jour, et il ne réformera pas le personnel de son administratica suivant les idées des révolutionnaires de la ville. Il a eu, à la suite du Conseil d'hier, une entrevue avec M. Lepère dans laquelle il lui aurait, dit-on, annoncé son intention de faire la Chambre juge, si la chose était nécessaire, de son démèlé avec le Conseil général de la Seine. En dehors de cette affaire du préset de

police, on s'est entretenu dans les groupes de députés réunis au Palais-Bourbon, du discours prononcé, hier, par M. Henri Bris son, député du 10° arrondissement, à la salle du Tivoli Vauxhall, pour rendre compte de son mandat à ses électeurs. Vous savez que M. Henri Brisson passe poni être le chef désigné par M. Gambetta du ministère qui succéderait au cabinet Waddington. Il est donc tout naturel que l'on attache une certaine importance au programme politique qui figure dans son discours. Or ce programme qui se résume dans des réformes aussi étendues que possibles, en matière de presse et de réunion d'association, plaçant la gendarmerie sous la direction du ministre de l'intérieur, sur l'urgence d'une nouvelle investiture de la magistrature et la suppression de quelques sièges, sur la nécessité d'exiger des certificats d'étude dans les écoles de l'Etat pour l'admission dans les carrières publiques, a paru généralement vague ou insuffisant.

It a semblé, d'autre part, que l'orateur, en proposant de résoudre la question sociale à l'aide de la diffusion de l'instruction et en instituant l'enseignement professionnel, renvoyait en réalité aux Calendes la solution du problème. Bref, on s'attendait à mieux de la part de M. Brissen, que l'on croyait plus avancé que M. Gambetta, tandis qu'il reste en deçà des programmes libéraux de celui-ci, absolument comme s'il voulait, en prenant le pouvoir, faire le jeu du président de la Chambre.

Le gouvernement interdira-t-il les obsèques que les radicaux se proposent de faire au citoyen Ranvier, ex-membre de la Commune, qui vient de mourir à Paris, où à cause de son état de maladie, il avait été autorisé à séjourner pendant quelques jours? C'est ce que l'on se demande, puisque le citoyen Ranvier, à cause de sa situation de coutumax réfuglé à l'étranger, ne saurait être fegalement' considéré comme se trouvant eu France. La chose n'est pas sans offrir de difficultés et l'on concoit que le Conseil des ministres en soit à regretter l'autorisation du'il d'accordee, alor undit pu partaitement prevoir ce qui ar

La Bourse s'est montrée hésitante amone d'hui. On attribue le fait à l'approche de la liquidation.

la séance plus que mouvementée du Conseil général de la Seine. On a parlé de conférences entre MM. Andrieux et Lepère; mais les bruits répandus à ce propos me paraissent la plupart mensongers. Pour le mement, il n'y a rien de certain à dire. Un nouvel incident va d'ailleurs porter au comble la fureur des conseillers radicaux. On annonce, en effet, que M. Leven. leur collègne pour le 9e arrondissement, vient de recevoir une assignation à comparaître devant le Conseil de prefecture de la Seine, « pour justifier de sa qualité de Français!» c'est une nouvelle proscription que l'on prépare, s'écrient déjà les purs entre les purs, en levant les bras au ciel, comme s'ils croyaient encore à Dieu. Affaire d'habitude.

L'Univers confirme la nouvelle que l'affaire de Mgr Fava, pour le couror de Notre-Dame de la Salette et la consécration de la basilique, serait inscrite au rôle du Conseil d'Etat pour la séance de demain.

La gauche républicaine de la Chambre des députés, a tenu, aujourd'hui, une pre-mière séance. La délibération a porté sur la politique générale et sur l'attitude des membres de la gauche à l'égard du ca-

Tous les membres de la réunion sont unanimes pour blamer le ministère en ce qui touche la question des fonctionnaires. Le cabinet sera sommé formellement d'avoir à épurer l'administration coûte que

Les difficultés commencent.

(tutre correspondance)

Paris, le 26 novembre 1879. L'hésitation, l'incohérence, l'affolement se révèlent dans tous les actes du ministère. Il entasse maladresses sur maladresses. On ne comprend plus rien à cette politique de contradictions. Les poursuites contre les ournaux royalistes, la nomination scandaleuse et la révocation inouie de M. Gent, l'affaire du Gaulois, trahissent le désarroi, la faiblesse, la peur qui regnent dans ce cabinet aux abois qui va comparaitre demain, devant les Chambres.

Aujourd'hui circule la nouvelle de pournites dirigées contre M. Baudry-d'Asson, député de le Vendée. Le ministère se vengerait ainsi de l'échec que ses poursuites contre le Gaulois ont rencontré dans la presse et dans l'opinion publique, un instant ahurie, par les tendances étrangement arbitraires du pouvoir.

Le ministère se trompe encore plus, s'il espère obtenir les applaudissements de la presse libérale et surtout un succès d'esti-me, en traduisant devant la cour d'assisce, M. Baudry-d'Asson, comme l'organisateur principal du banquet de Challans.

Là encore, il fait fausse route. Si dans l'organisation de ce banquet privé, il y a délit, la responsabilité incombe à tous les organisateurs, à tous les membres du hanquet et non à celui qu'il plaira au gouvernement de choisir comme bouc émis-

La théorie de la justice relative, que professe le ministère, selon la piquante révélation des Debats est en contradiction formelle avec la justice absolue. On n'en comprendra l'application étrange pas plus envers les personnes qu'envers les

Vous remarquerez dans le Correspondant qui paraît aujourd'hui une remarquable étude de M. de Falloux sur l'Unité natiowale.

L'éminent publiciste réduit à néant avec une éloquente et vigoureuse logique, les reproches blessants, injustes, adressés aux catholiques de vouloir porter atteinte à l'unité de la patrie française.

La loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement, le concordat du premier Empire, l'édit de Nantes promulgue par Henri IV sont l'objet d'un instructif rapprochement. Les catholiques manquer de patriotisme!

Cette accusation n'est pas sérieuse, réond M. de Falloux, et vous-mêmes qui vous en servez pour chasser les catholiques de l'enseignement, en feriez justice, au besoin! Et, après une écrasante énumération de faits du plus beau patriotisme accomplis par les catholiques, dans nos derniers dé-sastres, M. de Falloux ajoute : « Non, votre préoccupation n'est pas là. Ce que vous reloutez, c'est que l'éducation politique soit donnée par d'autres que par vous; ce que vous craignez, ce n'est pasqu'on élève sous vos yeux une génération vaillante, charitable, ce n'est pas là votre souci; mais une génération hésitante ou hostile au point de vue de ce faisceau d'idées que vous nommez improprement les conquêtes de la Réune génération qui carresse une autre idée que la Convention et que ne passionne pas exclusivement, comme voue, pour tout ce qui, vrai ou faux, bon ou mauvais porte le millésime révolution-

De l'exclusion à la persécution, il n'y a qu'un pas et le terrain est bien glissant.

A l'appni de cette assertion basée sur l'expérience, M. de Falloux apporte des faits historiques d'une invincible autorité, Sa conclusion est magnifique.

Sa conclusion est magnifique.

« Vous en êtes donc encore à l'heure de la prudence, non à celle des grandes aventures. Peut-on arracher à un peuple sa religion sans l'émouvoir jusque dans ses dernuieres profondeurs? Ne vous en flattez pasce ne serait pas méconnaître le cœur humain dans son instinct le plus universel. Le désespeir et les joies, les découragements et les espérances, tout ramene l'homme à Dieu et vous ne lui barrerez jamais ce chemin-là... La guerra des Dieux ne triomphe qu'une heure; le règne de Dieu revient toujours. »

Cette question de l'enseignement dont les debats sont si émouvants, dont nos orateurs catholiques passionnent l'opinion publique, nous ramène à un article trèsimportant, publié dans le dernier numéro du Correspondant sur les CONSEUS DE L'INS-On s'est entretenu, durant la marché, de | TRUCTION PUBLIQUE.

L'auteur, M. Charles Jourdain, membre de l'Institut, ancien inspecteur général de l'Université et secretaire général de l'Instruction publique, avec une haute compétence, fait ressortir la gravité des réformes révolutionnaires des projets d'enseignement conçus par nos maîtres du jour

Cet article n'aura point échappé à votre attention; laissex-nous seulement vous signaler cette réfutation d'un argument que le président du conseil des ministres a inqué pour defendre ce qu'il avait condamné jadis!

«Comme c'est la cotume des révolutionnaires, ou lieu d'améliorer, ils ent préféré tout bouleverser, et ils ont entrainé à leur suite une Chambre dont ils disposaient, invoquant à l'appui leurs à rigies désastreux le prétexte de la étison foilirque. Prétexte misérable qui ne fait illusion à personne l'Parole creuse et sonore que nous regrettons d'avoir trouvé deux fois dans la bouche de M. Waddington, une première fois devant un bureau du Sénat, une seconde fois devant un bureau du Sénat, une seconde fois devant le conseit général de l'Aisne. La raison politique qu'est-ce, en effet, sinon l'argument banal de ceux qui n'ont pas de bonnes raisons à donner de leurs actes ou de leurs desseins? Elle est au service de toutes les mauvaises causes Elle couvre également la cruauté d'un despote, la pustilanimité des cœurs lèches toujours prèts à trahir leurs convictions, et la suffisance des esprits infatués d'eux-mêmes qui prétendent juger de haut les choses humaines, et qui se croient dispensés de les examiner de près. » « Comme c'est la cotume des révolutionnai-

Espérons avec M. Charles Jourdain qu'un temps viendra certainement où les funestes et ridicules nouveautés que nous combattons, disparaitront sous la reprobation universelle, sans laisser d'autres vestiges que les ruines qu'elles auront accumulées comme tant d'autres utopies révolutionnai-

Ging heures. On ne croit pas que M. Audrieux soit soutenu par le gouvernement contre les attaques du conseil général de la Seine et

on s'attend à sa démission. La Liberté publie la note suivante qu'. prendra beaucoup le monde industrie'.

La commission des tarifs est réunie en ce moment au Palais Bourbon; elle doit entendre d'abord le rapport de M. Vielle. A ce propos, constatons qu'il se confirme que demain aura lieu une motion de M. Gambetta tendant à la mise à l'ordre du jour de de la loi des tarifs de douane.

M. Malézieux, président, répondra en donnant l'énumération des travaux de la commission; le gouvernement interviendra et déclarera qu'il est aux ordres de la

On espère pouvoir examiner le projet en première lecture - simple formalité - au cours de la session extraordinaire.

Bulletin Militaire

Avis aux candidats volontaires éliminés Atia aux candidats rolontaires éliminés.
Le Comité, questionné par divers intéressés, porte à leur connaissance qu'une requête à la fin de retrait de la circulation ministérielle, limitant le chiffre des admissions à 45 points, a été adressée à M le mitre de la guerre, par voie contentieuse.
Un avocat au Conseil d'Etat s'est chargé de l'affaire.
Si la réponse de M. le ministre n'est pas satisfaisante, un recours au Conseil d'Etat sera déposé immédiatement contre la décision.

sion.

Le recours au ministre préalable au pourvoi au Conseil d'Elat, est imposé par la loi en cette matière.

Sous peu de jours le Comité fera paraître, par la voie des journaux, une étude approfondie des meyens invoqués à l'appui.

ROUBAIX-TOURCOING et le Mord de la France

C'est ce matin qu'a eu lieu à l'Hôtel-de-C'est ce matin qu'a eu lien à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, la triple adjudication con-cernant des travaux à exécuter aux boule-vards de Strasbourg de Beaurepaire et dans la rue Decrème. Quatre soumissionnaires se sont présen-tés pour le premier lot comprenant les tra-

Quatre soumissionnaires se sont présen-tés pour le premier lot comprenant les tra-vaux de pavage du boulevard de Beaure-paire, dépense évaluée à 110 000 fr. Ce sont MM. Paul Cretet, de Saint-Pierre, avec un rabais de 13 0/0; Antoine Labbe, de Lille, 6 0/0; Vandekerkove, id, 3 0/0; Jules Bou-cher, id, 3 0/0. cher, id , 3 0 0.

M. Paul Cretet a été déclaré adjudica-

La dépense des travaux de pavage à exé-

La dépense des fravaux de pavage à exécuter au boulevard de Strasbourg s'élevait à 96,000 francs. L'adjudication à été faite à M. Cretet qui a offert un rabais de 8 00 M. C. Rincheval avait offert 3 0/0 et M. Vandekerkoven,6 0/0

La construction de l'aqueduc de la rue Decréme, dépense 15,000 francs, a été adjugée à M. Taverne, de Croix, avec un rabais de 9 0/0. M. Rincheval avait offert le même rabais, mais it s'est desisté. Il y avait eu pour ce lot, deux autres soumissionnaires : MM. Rasson fils avec 8 0/0 et de Mollins, 3 0/0.

Les obsèques de M. Ducrocq, maire de novembre, à l'église St-Vircent, de cette

Plusieurs discours seront prononcés, M. Agapit Despatures, premier adjoint, pren-dra la parole sur la tombe.

Nous donnerons demain l'esquisse bio-graphique du défunt, que nous avions an-noncée pour aujourd'hui.

M. Duvillier-Delattre, filateur et fabri-cant, aucien membre du Conseil municipal de Tourcoing, est mort bier. Elu conseiller municipal, au scrutin du 23 juillet 1865, M. Duvillier-Delattre a con-servé ses fonctions jusqu'au 7 octobre 1870, date de la nomination par la Préfecture d'une commission municipale à Tourcoing.

SUITE des principales résolutions prises

par les conseils municipaux des cantons de fourcoing, dans la 4° session ordinaire :

BONDUES.

1º Nomination des delégués pour faire partie de la commission, chargée de la révision des listes étectorales.

2º Approbation de la liste des élèves à admettre gratuitement dans les écoles comminales.

munales.

3º Délibération sur l'emploi des ressources applicables aux chemins vicinaux.

4º Emission du vœu que le siège de la de école d'Arts et Metiers soit établie à Avis concernant les rapports de M. Ségard, agent-voyer principal de l'arron-ségard, agent-voyer principal de l'arron-dissement de Lille, relatifs au classement ans le nouveau réseau des chemins d'in-térêt commun, de plusieurs chemins viciNous donnerons dans quelques jours seulement, les résolutions du conseil nunicipal de Neuville-en Ferrain, les séances de la 4° session y ayant été prorogées, à cause d'une indisposition de M Ghestem-Leroux, maire.

La messe annuelle fondée par le Comité des œuvres militaires pour le repos des àmes des soldats tués à l'ennemi, ou morts au service, a été éclébrée hier matin, dans l'église St-Maurice, à Lille.

Un grand nombre de Littlois s'étaient fait un devoir de témoigner, en assistant à cette cérémonie, de leur sympathie pour l'armée. Contrairement à ce qui s'était fait les années précédentes, aucun concours n'a été donné par l'autorité militaire pour ajouter à la solennité de ce service funèbre. Nous avons d'autant plus lieu de nousen étonner que, récemment, à Amiens, siège du 2° corps d'armée, l'anniversaire du combat de Suit-Brahim a conservé le même caractère officiel que les années précédentes.

Voici le texte de la lettre adressée au

caractère officiel que les années précédentes.

Voici le texte de la lettre adressée au président du congrès des comités catholiques du Nord, par Mgr Monnier, évêque de Lydda. On se rendra compte, en la lisant de l'eflet qu'elle a produit sur l'assistance et que nous avons s galé.

Monsieur le collet 7 novembre 1879.

Monsieur le collet 17 novembre 1879.

De Rome, où il m'est donné de passer quelques jours, je me reporte bien volontiers, d'esprit et de cœur, vers Lille et son congrès si fécondes m'out toujours été très chères et elles sont à mes yeux d'ue s'eit rèc scheres et elles sont à mes yeux d'ue s'eit rèc scheres et elles sont à mes yeux d'ue les anime aussi je m'unis avec bonheur aux vénérables évêques de Crenoble et d'Arras pour vous enceurager et vous bénir.

A Rome, j'ai pu le constater de nouveau, on apprécie beaucoup les grandsezemples donnés par les catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai. Plusieurs cardiaux m'ont dit: Ici nous devrions vous imiter pour les écoles, pour les collèges, pour l'université, pour l'arras, l'est profondément touche de la aléries, n'a pas oublié de me dire des choses ressources nécessaires.

Léon XIII, avec qui j'avais surtout à parler d'affaires, n'a pas oublié de me dire des choses irès bienveillantes sur les diocéses de cumbrai.

L'Arras, Il est profondément touche de la alérosité avec laquelle notre province our la ubenier de Saint-Pierre et le prie Dieu de nous raisons pour notre pere.

Lui-mème agit energiquement et fatt agir pour creer ici des écoles libres; il a déja formé, sous le nom d'académie, une école de droit; et il voudrait pouvoir instituer une faculté de médecine, comme à Lille, a-t-il dit et répété plusieurs lois; mais comment réaliser ce projet chez un peuple ruiné et surcharge d'impôts?

C'est vous dire, monsieur le comte, que l'œuvre du Denier de Saint-Pierre est plus nécessaire que jamais, et qu'il demande aux cardinaux, cap

haute et des encouragement's les plus châleu-reuer.

A l'occasion de la fondation faite dernière-ment d'une chaire de théologie, sous le voca-ble de Saint-Thomas, à la faculté de Lille, Léon XIII m'a dit avec emotion: Oh! c'est blen! c'est bien i n'oublicz pas de dire que le Pape loue beaucoup cet acte de générosité, qu'il le bénit de tout cœur, qu'il prie Dieu de répandre sur la bienfaitrice et sa famille ses faveurs les plus privilèrices.

avears les plus privilégiées.
Le congres de Lille, en s'occ pant active, cent des œuvres de zéle et de charité les plus écressaires aux temps présents, est donc sûr être en union avec le Vicaire de Jésus-Christère e correspondre à ses désirs les plus ardents, lui procurer les consolations les plus douc sà son cœur et de mériter ses bénédictions splus paternelles.

ces a son cour et de menterses penedicuons les plus paternelles.

Je suis heureux, monsieur le comte, de pouvoir par votre entremise communiquer cette assurance au congres de Lille, et lui renouveler l'expression de men affectueux dévoue-

† HENRI MONNIER, Evêque de Lydda, auxiliaire de Cambrai.

Nous lisons dans l'Echa

Nous lisons dans PEcho:

« Mercredi à deux heures, a eu lieu à Lille, la rentrée des Facultés. La municipalité a donné à cette solennité un grand appareil. Longtemps avant l'ouverture de la séance, la salle du Grand-Theâtre était envahie parles invités venus des cinq départements du ressort académique. Avant l'entrée de M. le Recteur et des dignitaires des Facultés, la musique des Sapeurs-Pompiers ajoué plusieurs morceaux, et leur arrivée a été saluée par le cri unanime de:

« Vive l'Université! ».

» M. le recteur Foncin a ouvert la séance par un discours très étendu et des plus remarquables. Dès le début où l'éminent orateur adresse à la municipalité de Lille les remerciements reconnaissants de l'Université française, une bordée de sifflets vient émouvoir et candaliser l'assistance.

» Les renseignements que nous avons puisés à source sûre, nous ont appris qu'une cabale avait été organisée par un groupe d'étudiants mécontents de n'avoir pas reçu une invitation pour assister à la représentation théâtrale offèrre par la ville de Lille au personnnel universitaire. Les mêmes siflets se sont fait entendre chaque fois que le nom de municipalité s'est présenté dans le discours rectoral, alternant bizarrement avec les salves de bravos que ce magnifique discours a provoquées à chaque instant.

chaque instant.

* Après M. le recteur, ont pris successivement la parore : MM. D. de Folleville, au nom de la faculté de droit de Douai;
Violette, pour la faculte des sciences de Lille; Arnoul au nom de M. Cazeneuve, absent, pour la faculté de médecine; Des' jardins, pour la faculté des lettres.

* La cérémonie publique a été précédée d'un hanquet, à l'hôt-l de l'Europe, et sera suivie ce soir de la séance dramatique et lyrique offerte par la municipalité de Lille.

La Vraie France reproduit le même compte-rendu et ajoute :

La Vraie France reproduit le même compte-rendu et ajoute:
« Si les étudiants des Facultés n'avaient pas rénssi à obtenir des places à cette représentation théâtrale, en revanche les enfants des écoles y étaient en nombre. On nous assure que le parterre leur avait été en grandépartie réservé.

a Nous ajouterons encore que l'on a crié: Vive l'article 7 l pendant le discours de M. Desjardins. Cette marque d'un précoce liberalisme consolera peut-être l'Echo du Nord des sissets alamunicipalité.»

Recommandé à M. Tirard, ministre du commerce, à M. Gambetta et à tous leurs frères en libre-échange : — une filature de lin qui ... coûté 1,400,000 francs, l'usine de M. Delattre, à Armentières, a été adjugée ce matin à 369,700 francs!...

C'est à grand'peine qu'après deux adju-Cest à grand peine qu'après deux adjudications restées sans resultat, — tellement les mises à prix étaient dérisoires, — on est arrivé ce matin à trouver acquéreur. — Les adjudicataires sont MM.Chqase et Wagnair, d'Armentières.

Quelle preuve de la prospérité des affaires, et de la confiance des industriels!

lui seul que tous les discours de M. Tirard ?

Nous lisons dans le Propagateur.

« Les propriétaires riverains de la Deule se préoccupent vivement d'une question récemment soulevée par le service de la navigation, et qui présente pour quelquesuns d'entre eux un intérêt considérable.

« Aux termes d'anciennes ordonnances, remontant à 1669, mais toujours en vigueur d'après un décret du 22 janvier 1808, tout héritage riverain d'un cours d'eau navigable, est assujetti à la servitude de halage, et l'administration a le droit d'exiger qu'un chemin soit réservé à cet effet, sur les deux rives, sans indemnité aucune pour les propriétaires.

rives, sans indemnite aucune pour les pro-priétaires.

« Cette légistation surannée n'a, que nous sachions, jamais été appliquée à la Deûle, laquelle fut canalisée en 1271 aux frais de la ville, et a toujours fait partie de son do-maine, jusqu'au commencement de ce siè-cle, pour la partie comprise entre La Bas-sée et son confluent avec la Lys à Deûlé-mont. Le chemin de halage est, depuis un temps immémorial, une dépendance du canal.

canal.

« L'accord conclu par la ville, en 1271, avec le comte de Flandre, constate, en effet, que ce dernier s'engageait à canaliser la Haute-Deûte, sur une largeur de quarante pieds, a établir « une voie de six pieds pour traire les nefs », et à acheter à ses frais les terrains nécessaires dans ce but, sauf ceux faisant partie du riez de Canteleu, propriété de la ville, que celle-ci devait livrer gratuitement.

tement.

« Il ne s'agirait de rien moins, aujourd'hui, que d'établir sur la rive opposée un
second chemin de halage, et d'obliger les
propriétaires à livrer, à cet effet, le long de
la rivière une bande de quelques mètres, et
à faire disparaîtr les plantations ou constructions qui existent, -- le tout sans indemnité.

a laire disparalir' les plantations ou constructions qui existent, — le tout sans indemnité.

De pareilles charges imposées à la propriété pouvaient être acceptables en 1669; mais, bien que des dispositious aussi exorbitantes soient légalement toujours en vigueur, il nous paraît difficile d'admettre que l'administration vlenne inopinément s'en prévaloir aujourd'hui, moins scrupuleuse, en temps de République, que ne l'était, en plein Moyen-Age, le comte de Flandre, — lequel, du moins, payait, à dire d'experts, le terrain nécessaire au canal et au haloge.

A Les terrains longeant la Dedle ont, en effet, une valeur industrielle; des constructions y ont été érigées, sans que l'administration y eût mis obstacle, ou fait jamais pressentir l'intention de se prévaloir des droits que lui conière une réglementation surannée. Ceux-ci appliqués à la servitude de halage dans toute sa rigueur, équivaudraient, pour les propriétaires, à une dépossession véritable.

Nous avons donc tout lieu d'espérer qu'en présence des réclamations légritmes qui ne peuvent tarder à se produire, l'ad-

« Nous avons donc tout lieu d'esperer qu'en présence des réclamations légitimes qui ne peuvent tarder à se produire, l'ad-ministration supérieure reculera devant les conséquences d'une pareille mesure, dont rien ne semble, d'ailleurs, justifier la

Le Cour d'appel de Douai vient de con-firmer le jugement du tribunal correction-nel de Lille qui déboute la Société des au-teurs de ses prétentions à l'égard de M.Ch. Decottionies Decottignies

Nous lisons dans l'Echo du Nord « Nous avons reçu dans ces derniers jours des plaintes réitérées et très-vives sur le manque de matériel du chemin de fer et sur les pertes qui en résultent pour le

commerce.

» Les marchandises, nous écrit-on.
tent en gare huit con. tenten gare huit ou dix jours en atten-dant des wagons qui n'arrivent point; et ces retards amènent des coulages, des con-gelations, des laissé pour compte, des ré-sibations onéreuses, lorsqu'il s'agit de mar-chés à livrer comme les sucres, les huiles et l'alcol. Des camions, des charriots chargés res-

» Des camions, des charriots chargés restent des semaines entières dans la gare attendant d'être déchargés, malgré les réclamations de leurs propriétaires qui ont besoin de leurs véhicules Aussi les lettres qui nous arrivent à ce propos sont-elles d'une véhémence extrème. Nous suffira-t-il de signaler le mal pour le faire cesser? Nous verrons.»

Ilier matin, vers 9 heures, MM. Boedt-Delattre et Honoré, marbriers, ont recueilli charitablement, un jeune homme de Reims qu'ils ont trouvé sur le trottoir de la rue du Faubourg-Saint-Maurice, à Lille, mourant de faim et de froid. Ce jeune homme était venu à Roubaix pour y chercher l'ouvrage qui mamque absolument dans son pays. Parti de Reims avec quelques francs (louie sa fortune), il était arrivé à Lille sans un sou. Il y avait quarante-huit heures qu'il n'avait pas mangé et il avait passé la nuit à la belle étoile, lorsque MM. Bedt-Delattre et Honoré l'ont recueilli et fait soigner par un médecin. Ces messieurs, qui ont toutes les délicatesses de la charité, après avoir réconforte le malheureux jeune homme, ent fait dans leur quartier une collecte qui lui permettra de poursuivre sa route sans encombre jusqu'à Roubaix.

Le tribunal correctionnel de Lille condamné, hier, à six mois de prison Gré-goire Vantomme, arrêté, la semaine der-nière à Roubaix, pour infraction à un ar-rêté d'expulsion d'expulsion Vantomme avait été expulsé de France à

suite d'une condamnati

Le rôle de l'audience tenue hier, par le tribunal de simple police de Roubaix, ne comportait pas moins de quatre-vingt-quatre contraventions. Douze affaires ont été remises à huitaine, cinq acquittements prononcés. Les amendes infligées s'élèvent au chiffre de 189 francs et le nombre de jours de prison à 20. de prison à 20.

On nous écrit de Roncq « La fête de Sainte-Cécile a été remarqueble

ment célébrée lundi, par notre musique municipale.

» A 10 heures du matin, une messe a été chantée ; la musique a exécuté, à plusieurs en-droits de l'office, les plus beaux morceaux de son répertoire. A l'issue de la messe, une au-badea été donnée devant la maison de M. Bon-duel-Ghestem, Maire et Président d'Honneur de la société de messes. de la société de musique.

» Un banqueta eu lieu, au Cygne, local de la

iété, vers 3 heures.

M. Bonduel-Chestem présidait, accompagné M. Boliquet-diessem presidan, accompagne de MM. Catteau-Destombes, adjoint; Manes-siez, capitaine des pompiers; Célestin Pluquet et Louis Deltour, lieutenants; Leconte-Decottignies et Mager, capitaine et chef de la musique; un bon nombre de membres honoraires y assistaient.

» Un vivat a été chanté pendant le banquet. y un vivat a eté chance pendantes au maire et aux membres honoraires, pour les remercier du concours efficace qu'ils donnent à la société. Un toast a été porté au capitaine

et au chef de musique.

» Cette fète de Sainte-Cécile a été très gaic.

» Cette fète de Sainte-Cécile a été très gaic. Siles les saints de l'église catholique aimaient les libations comme ceux de l'église païenne, nous pourrions aisirmer qu'ils ont dû être sa tissaits de leurs pupilles de Roncg.

On nous demande de préciser les rènseignements que nous avons donnés, relativement aux frais à faire pour l'ouverture
d'un estausine!

« Pour l'impétrant , s'il est d'origine
française, ou si, étant étranger, il réside en
France depuis dix ans, les dépenses sont :

» 1° Extrait du casier judiciaire avec
timbre d'envoi, 4 francs;

» 2° Timbre pour la pétition au préfet,
0.60 ceatimes;

» 3° Timbre pour l'expédition de l'arrêté
du préfet autorisant l'ouverture de l'estaminet, 1 fr. 80. »

Dans ce premier cas, les frais à faire s'élèvent donc à 6 francs 40 centimes, plus le
montant du port d'envoi des pièces.

« Mais si l'impétrant est d'origine étrangère, résidant en France depuis moins de
dix ans, outre les pièces précédentes, il est
obligé de se procurer, dans sa localité natale, un certificat de bonnes vie et maurs. »

Dans le second cas, les frais s'évaluent
donc à 6 fr. 40 centimes d'abord, plus le
montant du port d'envoi des pièces et le
coût du certificat, document d'un prix
plus ou moins élevé, selon les pays d'ori-

Par arrêté du ministre des finances, en date du 15 novembre 1879, ont été nom-

més:
M. Fels, percepteur de Vitry (Pas-de-Galais), Ire classe, à la perception de Clichy

Calaisi, Ire classe, à la perception de Clichy (Seine), ire classe.

M. Loy, percepteur de Fauquembergues (Pas-de-Calais), àe classe, à la perception de Saint-Omer (même département), 2e classe.

M. Fourmentin, percepteur de Fleurbaix (Pas-de-Calais), 3e classe, à la perception de Fauquembergues (même département), 2e classe.

lité à la perception de Hucquellers (meme département).

M. Volet, percepteur de 4e classe à Chocques (Pas-de-Calais), à la perception de Houdain même département), 3e classe.

M. Verdelet, ancien commandant de mobiles blessé, à la perception de Chocques (Pas-de-Calais), 3e classe.

M. Bournichon, percepteur de Voulx (Seine-et-Marne), 2e classe à la perception de Saint-Pol (Pas-de-Calais), 2e classe.

M. Nadal, percepteur de Longwy, 3e classe, à la perception de Saint-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais), 3e classe.

M. Vautier, percepteur de Saint-Martin Boulogne (Pas-de-Calais), a la perception de Juniville (Ardennes), 3e classe. Par décret en date du 20 novembre 1879,

Par decret en date du 20 novembre 1879, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. M Folet, professeur d'anatomie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est transféré, sur sa demande, dans le chaire de pathologie externe, vacante à la dite faculté par le décès de M. Morisson.

Lettres Mortagires et d'Obits à l'im primerie Alfred Reboux—Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

- Bongeries .- Avant-hier soir, on trouvait vers quatre heures et demie, sur le territoire de cette commmune; le cadavre d'une femme in-connue. Le corps, qui se trouvait dans le ruiscommune, according the trouvalt sans le ruisseau qui longe la commune, avait la face dans l'eau, la tête portait des traces de coups provenant d'un instrument contondant et sur le cou on pouvait distinguer l'empreinte des doigts qui avaient évidemment cherché à étrangler cette malheureuse

On fouilla les poches du jupon de dessous dans lesquelles on trouva une somme de 140 fr. en sept pièces de vingt francs et différents papiers qui indiquérent qu'on se trouvait en pré-sence du cadavre de Russine-Victoire Quignon,

sence du cadavre de Russine-Victoire Quignon, semme Thiébaut, dagée de 67 ans, manouvrière, demeurant à la Neuville Housset.

Le mari de cette infortunée, âgée de 78 ans. et qui est presque tombé en ensance n'a pu donner aucun renseignement à la justice, si ce n'est que sa semme était partie mercredi pour aller chez sa sœur à Saint-Gobert et qu'il l'estait par la comme de la aller chez sa sœur a Saint-Gobert et qu'il l'y royait encore. Le parquet s'est transporté sur les lieux et

ous donnera bientôt, espérons-le, le mot de

nous donnera bientôt, espérons-le, le mot de cettelugubre énigme.

— On nous écrit de Valenciennes, 26 novem-bre. — Le train partant de Valenciennes à midi 10 m., a tué une femme faisant fonctions de garde-Barrière, avant la station de Péruwelz. Elle a été broyée par la locomotive. Cette mal-heureuse âgée de cinquante-cinq ans, était mè-re de trois enfants. re de trois enfants. »

Etat-Civil de Roubaix. -DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 novembre. Auguste Desfontaine, rue du Pile. — Louise Thèse, rue de Lille, 158. — Marie Lerouge, rue du Tilleul, cour Bucson, 3. — Clémence Cateau, rue de l'Eppeule, 37. — Fernand Bracq, rue de la Lys. 21. — Julien Bogaert, rue du Fontenoy, 180.

rue de la Lys. 2f. — Julien Bogaert, rue du Fontenoy, 180.

DECLARATIONS DE DÉCÉS DU 25 novembre. — Juleis Despret, 16 ans, cultivateur, hameau de Maufait. — Jean Sidders, 1 an, rue Bernard, cour Demarcq, 15. — Marie Fruchart, 4 ans, 16tel-Dieu. — Augustine Beutin. 1 an, rue de la Barbe d'or. — Louis Paternoster, 17 ans, tisserand, Hotel-Dieu. — Boudrott, présenté sans vie, rue du Square. — Angéle Debarge, 1 an, rue de l'Hommelet, cour Léboucq, 3. — Clémence Vanaverbecke, 30 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Arthur Bulteau, 1 mois, rue de la Paix, 42. — Charlotte Stelandre, 81 ans, propriétaire, me du Fresnoy. — Rosalie Depape, 37 ans, Hôtel-Dieu. — Joséphine Beny, 78 ans, rue du Fort. — Jeanne Vandenabele, 7 jours, rue Durbo. — Auget, présenté sans vie, rue du Curoir.

rue du Fort. — Jeanne Vandenabele, 7 jours, rue Darbo. — Auget, présenté sans vie, rue du Curoir.

Mariages du 24. — Guillaume Panquaert, 26 ans, rempailleur de chaises, et Frédérique Bauwens, 26 ans, fileuse. — Augustin Vangasse, 27 ans, tisserand, et Marie Decauwer, 22 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Delporte, 24 ans, chauffer, — Jean-Baptiste Delporte, 23 ans, chauffer, — Julien Blauwblomme, 28 ans, tisserand, et Palmire Alard, 27 ans, soispeuse. — Julies Vanderhaeghen, 24 ans, rattacheuse, — Jules Vanderhaeghen, 24 ans, rattacheuse, — Pierre Crupelandt, 22 ans, domestique, et Marie Vandenbogaerde, 21 ans, peigneuse. — Peirre Crupelandt, 22 ans, dieur, et Constame Desprechin, 34 ans, rattacheuse, — Léopold Jouret, 23 ans, teinturier, et Palmire Lefebyre, 28 ans, bobineuse. — Philippe Lesafre, 28 ans, tusserand, et Léontine Godemont, 27 ans, journalière. — Jean-Baptiste Carton, 30 ans, mécanicien, et Maria Desobry, 19 ans, repasseuse. — Arthur Doutreluigne, 25 aos, fileur, et Philomeine Defyve, 28 ans, dévideuse. — Albert Lericq, 20 ans, appréteur, et Eudoxie Vierlinck, 19 ans, pobineuse. — Napoléon Remy, 26 ans, tisserand, et Aurélie Farvacque, 26 ans, bobineuse. — Louis Minart, 24 ans, fileur, et Amelie Scamps, 22 ans, rattacheuse, — Auguste Charlet, 28 ans, tisserand, et Marie Derasche, 23 ans, sans profession. — Emile Bossut, 28 ans, domestique, et Alodie Beuzin, 22 ans, tointurier, et Céline Dubois, 24 ans, tisserande.

« Vedissel sés. « De savaier cepté avec ancien cier su trois et bonnes « L'a peu p « Ce sont le mom de liberté pareil se « Du tion, il vedes com crire un chain se de ches voyez v n'aurez . « Aprète invoq lui dit a nement, continez contin

hie per hak feu, ler aus cou gen de alter cette der Chen s'éla meur relev dans reux

e Hie près wago venam pées, et qua ans,

l'œuvi avane